



OFFICE DE TOURISME
LA TESTE DE BUCH



RÈGLEMENT JEU CONCOURS OFFICE DE TOURISME DE LA TESTE DE BUCH

Le Jeu est organisé par l'Office de Tourisme de La Teste de Buch, domiciliée 13 BIS RUE VICTOR HUGO 33260 LA TESTE DE BUCH

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE L'ACCEPTATION PURE ET SIMPLE DU PRESENT REGLEMENT DANS SON INTEGRALITE, SANS CONDITION NI RESERVE.

POUR LE CAS OU, APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE, LE PARTICIPANT N'ACCEPTERAIT PAS LES DISPOSITIONS, INITIALES OU MODIFIEES, DU PRESENT REGLEMENT, LA SOCIETE ORGANISATRICE INVITE LE PARTICIPANT A SE DECONNECTER PROMPTEMENT DU JEU.

Ce règlement comporte dix-huit (18) articles.

ARTICLE 1. PRESENTATION DU JEU

La Société Organisatrice organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours, SUBMERSION 2026 x Office de Tourisme de La Teste-de-Buch » (ci-après le « Jeu ») accessible uniquement sur l'Instagram de l'Office de Tourisme de La Teste de Buch

ARTICLE 2. PERIODE DE VALIDITE DU JEU

Le Jeu est organisé du 16/07/2026 au 22/07/2026, date et heure française de connexion faisant foi.

Toute participation au Jeu en dehors de cette période ne sera pas prise en compte. Toutefois, la Société Organisatrice se réserve le droit de reporter, de modifier, d'annuler, d'écourter, de prolonger le Jeu. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

ARTICLE 3. PRINCIPE DU JEU

Le Jeu consiste en un tirage au sort réservé aux participants ayant respecté les conditions de jeu :

- Aimez la publication
- S'abonner aux comptes Instagram de l'Office de Tourisme de La Teste-de-Buch ainsi que celui de UNDER Events (@under__events).
- Commentez en mentionnant la personne avec qui vous souhaitez y aller.

ARTICLE 4. CONDITIONS RELATIVES AUX PARTICIPANTS

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique, majeure, quelle que soit sa nationalité, résidant en France métropolitaine (Corse comprise).

Un participant est défini comme une personne physique unique.

La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres

personnes. En effet, un seul et unique compte est accepté par participant (même nom, même prénom, même adresse postale).

Ne peuvent participer :

- les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus,
- les membres du personnel de la Société Organisatrice, de toutes sociétés qu'elle contrôle et/ou qui la contrôlent,
- toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du Jeu,
- les membres des familles (conjoint, ascendants, descendants directs ou autres parents vivants ou non sous leur toit) de toutes les personnes précédemment citées.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier de la dotation.

ARTICLE 5. MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

5.1 Accès au Jeu

Le Jeu est uniquement accessible, pendant la période visée à l'Article 2 ci-avant.

La participation au Jeu nécessite que le participant dispose d'une connexion internet et d'un compte Instagram valide. Toute inscription par téléphone, télécopie, e-mail ou voie postale ne pourra être prise en compte.

Tout mode de participation autre que celui expressément prévu au présent règlement est exclu et considéré comme nul.

5.2 Inscription au Jeu

Afin de participer au Jeu, le participant doit, durant la période du Jeu visée à l'article 2 ci-dessus, suivre les conditions du jeu.

Toute participation/inscription hors période de Jeu ne sera pas prise en compte.

En participant au Jeu, les participants autorisent la Société Organisatrice à communiquer leurs noms et prénoms, dans le cas où ils seraient désignés gagnants, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à compensation de quelque sorte que ce soit.

ARTICLE 6. DESIGNATION DU GAGNANT

Un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participants ayant respecté les conditions du présent règlement.

Il y aura donc qu'un seul gagnant.

Un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participants ayant respecté les conditions du présent règlement.

Il y aura donc un seul gagnant.

Le tirage au sort aura lieu le 23/07/2026 à 10h00. Le gagnant sera contacté par message privé.

ARTICLE 7. DOTATION

La dotation du Jeu est la suivante : deux (2) Normal Tickets pour le festival SUBMERSION 2026, d'une valeur totale de 52,50 € TTC.

ARTICLE 8. REMISE DE LA DOTATION

Le gagnant sera personnellement informé de sa dotation par la Société Organisatrice par message privé. A récupérer à l'accueil de l'Office de Tourisme de La Teste de Buch.

La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant survenir lors de l'utilisation de la dotation.

Le gagnant renonce à réclamer à la Société Organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et /ou l'utilisation de la dotation.

Le gagnant pourra décider de ne pas recevoir toute ou partie de la dotation.

ARTICLE 9. NON DELIVRANCE DE LA DOTATION

Dans les cas où le gagnant ne respecterait pas les conditions du présent règlement, refuserait sa dotation, ou ne la réclamerait pas dans un délai de 72h, il sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à sa dotation et n'aura droit à aucune compensation de quelque sorte que ce soit.

La dotation sera perdue et demeurera acquise à la Société Organisatrice, sans que la responsabilité de celle-ci puisse être recherchée à quelque titre que ce soit.

Il en sera de même dans le cas où la dotation ne pourrait être distribuée par suite : - d'une erreur ou d'une omission dans les coordonnées du gagnant lors de la communication de ses coordonnées en réponse à la prise de contact par la Société organisatrice, - en cas de défaillance du fournisseur d'accès et/ou du réseau internet, - ou pour tout autre cas, imputable ou non, au gagnant.

La dotation ne pourra donc en aucun cas être réclamée ultérieurement par le gagnant ayant fourni des coordonnées erronées pour la remise de sa dotation.

ARTICLE 10. EXCLUSION

Tout participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du Jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au Jeu de façon mécanique serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues.

La Société Organisatrice annulera la ou les inscription(s) de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement (notamment fraude ou tricherie, tentative de fraude de tricherie...).

Ces exclusions peuvent se faire à tout moment et sans préavis.

ARTICLE 11. PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu et/ou le Site qui y sont proposés sont strictement interdites. Les marques dénominative, semi figurative et figurative de la Société Organisatrice ainsi que toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits protégés couvertes par des dépôts en France et/ou à l'étranger par la Société Organisatrice et/ou leur(s) propriétaire(s) respectif(s).

ARTICLE 18. LITIGES

La loi applicable au présent règlement est la loi française.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

ARTICLE 19. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'Office de Tourisme de La Teste de Buch traite vos données dans le cadre de la gestion de la newsletter. Vous pouvez vous désinscrire de notre newsletter en faisant une demande par mail à l'adresse suivante : dpo@tourisme-lateste.fr. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données à caractère personnel et pour exercer vos droits, vous pouvez vous rendre sur le lien suivant : POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ - Site de l'Office de tourisme La Teste de Buch (tourisme-latestedebuch.com)